



GESTION IMMOBILIERE  
SYNDIC DE COPROPRIETE  
ADMINISTRATEUR DE BIENS

**AQUITAINE OCEAN**  
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 8 000 Euros

**SIEGE SOCIAL:**

3 Avenue Abadie - BP 87  
33015 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone 05 56 32 30 48  
Fax 05 56 32 74 37  
e-mail : [syndic@aquitaine-ocean.fr](mailto:syndic@aquitaine-ocean.fr)

Madame, Monsieur,  
Chers Copropriétaires,

Bordeaux, le 16 Mars 2020

Nos réf : PK / SK / AG

Madame, Monsieur,

Suite aux récentes annonces de notre gouvernement relatives à la lutte contre le Covid-19, nous souhaitons vous informer que nous sommes dans l'obligation de fermer notre agence au public jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, nous avons pris la décision d'annuler d'ores et déjà les réunions d'assemblées générales déjà convoquées et de déprogrammer celles à venir.

En effet, outre le fait que les salles municipales annulent les réservations et que nous ne sommes plus en capacité d'assurer la tenue matérielle des réunions, la limitation de la propagation du virus est de notre responsabilité à tous.

De plus, nous souhaitons anticiper les possibles annonces à venir relatives à un confinement général en vous informant des conséquences qui en découleraient sur la gestion de votre immeuble.

Nous n'assurerons plus de permanence téléphonique à l'agence et l'activité comptable sera suspendue. Cela aura pour conséquence de différer l'envoi des appels de fonds qui devaient partir d'ici quelques jours à une date ultérieure

En revanche, votre gestionnaire : Mr KUZMAN restera disponible principalement par mail :

[pk.syndic@aquitaine-ocean.fr](mailto:pk.syndic@aquitaine-ocean.fr) pour gérer les urgences (fuite, chauffage collectif, ascenseur, conteneurs etc...). Il est important de vous rappeler que ces mesures toucheront également les entreprises qui interviennent habituellement sur votre immeuble.

En conséquence, et bien que nous nous attacherons à minimiser les impacts au quotidien, nous comptons sur votre bienveillance quant au délai induit par cette situation, dans la résolution des problèmes et à l'implication de chacun des occupants pour s'assurer de l'ordre et du bon fonctionnement de l'immeuble.

En particulier si l'entreprise de nettoyage ou vos employés d'immeuble n'étaient plus en capacité de gérer la sortie des conteneurs, la solution ne pourrait être trouvée qu'au sein de l'immeuble. Les conteneurs prioritairement en cas de difficulté seront stockés à l'extérieur.

Dans les immeubles possédant des colonnes vide-ordures, il est obligatoire de descendre vos déchets, sous poches, dans les containers et de ne plus vous servir des colonnes.

Notre activité subira donc un ralentissement, mais nos équipes présentes feront tout leur possible pour répondre à vos demandes dans le contexte exceptionnel du moment.

Dès que la situation sera revenue à la normale, et lorsque nous aurons pu résorber le retard consécutif nous reviendrons vers vous rapidement pour vous tenir informés des nouvelles dates planifiées pour nos réunions.

En ces circonstances particulières, prenez soin de vous !

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SARL AQUITAINE OCEAN  
Le Syndic, Ph KUZMAN